



## Conseil syndical du 10 mars 2022 à Bresse Vallons Compte rendu

### Mot d'accueil du Président :

Monsieur Jean Louis FAVIER, président du Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (S.B.V.R) souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie de leur présence.

Mme le Maire de Bresse Vallon, Mme Virgine Grignola Bernard est excusée.

Les représentantes de la DGFIP, Mme Nathalie Errigo, conseillère aux élus locaux et Mme Bonnard, trésorière de Montrevel sont également présentes.

Le quorum étant atteint, le conseil syndical peut commencer et délibérer valablement.

### Désignation du secrétaire de séance : M. Yves Pauget

### Lecture de l'ordre du jour :

Adoption du compte rendu du conseil syndical du 15 février 2022

Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021 (délibération)

Approbation du compte administratif 2021 (délibération)

Affectation des résultats de l'exercice 2021 (délibération)

Participation financière 2022 (délibération)

Examen et vote du budget 2022 (délibération)

Autorisation de programme crédits de paiement (délibération)

Opérations sous mandat pour compte de tiers (délibération)

Autorisation prélèvement sur les réserves du syndicat (délibération)

Convention avec le département et la ville de Bourg en B pour les stations de mesures (délibération)

Convention avec la FNE pour les animations scolaires (délibération)

Questions diverses

## Adoption du compte rendu du conseil syndical du 15 février 2022

Pour rappel, la liste des délibérations prises lors de ce conseil syndical :

Tenue du débat d'orientation budgétaire 2022

Durée du temps de travail 1607 heures

Convention avec le CDG 01 pour le service paies

Convention avec les producteurs de données naturalistes

**Le compte rendu est adopté à l'unanimité par le Conseil Syndical.**

## Approbation du compte de gestion 2021 – délibération :

	DÉPENSES	RECETTES	RESULTATS COMPTABLES DE L'EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS CUMULES	RÉSULTATS DE CLÔTURE 31/12/2021
<b>Section d'investissement</b>	371 282.89€	402 481.51€	<b>31 198.62€</b>	148 726.32€	<b>179 924.94€</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	440 155.30 €	500 039.61€	<b>59 884.31€</b>	736 608.46€ -170 000€ affectés part investissement en 2021	<b>626 492.77€</b>

**Le compte de gestion 2021 établi par les services de la DGFIP, dont les écritures sont conformes avec le compte administratif 2021 est approuvé à l'unanimité.**

## Approbation du compte administratif 2021 – délibération :

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le président de l'assemblée délibérante. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et recettes de la collectivité.

Conformément à la réglementation, Monsieur Jean-Louis Favier, Président du S.B.V.R se retire de la salle. Monsieur Baptiste Daujat, 1<sup>er</sup> vice-président, élu président de séance retrace les écritures du compte administratif 2021, identiques à celles du compte de gestion 2021.

**A l'unanimité, le compte administratif 2021 est approuvé.**

A l'issue du vote du compte administratif 2021, Monsieur Jean-Louis Favier reprend sa place.

## Affectation des résultats 2021 - délibération :

### Résultat d'investissement :

Le solde d'exécution d'investissement à fin 2021 est de 179 924.94€,

Le montant des restes à réaliser en dépenses s'élevant à 117 989 €

Le montant des restes à réaliser en recettes s'élevant à 12 100 €

Constatant que le solde final en investissement cumulé est de 74 035.94€

La section d'investissement ne fait pas apparaître de besoin de financement en section investissement ;

Conseil syndical du 10 mars 2022 – Bresse Vallons – Compte rendu

## **Résultat de fonctionnement**

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 626 492.77 € ;

Il est proposé aux membres du conseil syndical d'affecter le résultat de fonctionnement de 626 492.77 € comme suit 626 492.77 € au compte 002, section fonctionnement – recettes

A l'unanimité les membres du conseil syndical approuvent l'affectation des résultats 2021.

## **Participation financière 2022 – délibération :**

Depuis le 01er janvier 2018 et par suite de l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI, ce sont les 2 intercommunalités, Communauté de Communes Bresse & Saône (CCBS) et le Grand Bassin d'Agglomération de Bourg en Bresse (GBA), qui adhèrent au syndicat en lieu et place de leurs communes membres.

Leurs cotisations sont calculées en agglomérant le montant individuel que chaque commune autrefois adhérente au SBVR aurait payé en 2022 sur la base de la clé de répartition fixée dans les statuts.

Conformément aux orientations exposées lors du débat d'orientation budgétaire, il est proposé de maintenir le montant de la participation financière à 379 050 €, qui sera réparti de la manière suivante :

	<b>2022</b>	Pour rappel 2021
<b>CCBS</b>	<b>36 885 €</b>	35 999 €
<b>GBA</b>	<b>342 165 €</b>	343 051 €
<b>TOTAL</b>	<b>379 050 €</b>	379 050 €

A l'unanimité, les membres du conseil syndical approuvent le montant de la participation de CCBS et GBA.

## **Autorisation de programme crédits de paiement – délibération :**

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) vise à planifier la mise en œuvre des investissements sur le plan financier et organisationnel sur plusieurs années. (PPI).

N°AP	Libellé		Montant de l'AP		CP 2018		CP2019		CP2020		CP 2021		CP2022		CP 2023		CP 2024		CP 2025		
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dép.	Rec.	Dépenses	Recettes	Dép.	Rec.	Dépenses	Recettes	Dép.	Rec.	
2018B	Restauration Moulin Peloux Viriat	Prévue	317 763.00 €	209 730€	282 053€	124 730€	15 710.00 €	85 000€	20 000.00 €		Ecriture régul sans incidence		A CLOTURER								
		Mise à jour	294 044.00 €	274 550€	282 053€	124 730€	9 999€	149 820.00 €	1 992.00 €												
2018F	Aménagement ZTHA Sardières	Prévue	68 629.00 €	33 175.00 €	0.00 €	1 529.00 €	43 710 €	23 500 €	24 919.00 €	8 146.00 €	écriture régul sans incidence		A CLOTURER								
		Mise à jour	37 536.84 €	14 745.00 €	0.00 €	1 529.00 €	12 522.00 €	3 425.00 €	25 014.84 €	9 791.00 €											
2020A	Barrage des Aiguilles Pont de Vaux.	Prévue	94 215.00 €	0.00 €							94 215.00 €	0.00 €									
		Mise à jour	50 235.00 €	6 000.00 €					1 020.00 €		49 215.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €							
2021A	Renaturation Reyssouze entre Pont-de-Vaux et La confluence avec la Saône	Prévue	900 000.00 €	630 000.00 €							62 000.00 €		396 000.00 €	210 000.00 €	264 000.00 €	210 000.00 €	178 000.00 €	210 000.00 €			
		Mise à jour	960 588.00 €	562 391.40 €							0.00 €		117 000.00 €	58 500.00 €	374 928.00 €	391 413.00 €	468 660.00 €	112 478.40 €			
2021B	Renaturation Reyssouze Allée de Challes à Bourg-en-Bresse	Prévue	480 000.00 €	336 000.00 €							57 000.00 €		264 000.00 €	168 000.00 €	159 000.00 €	168 000.00 €					
		Mise à jour	462 000.00 €	254 720.00 €									138 600.00 €	59 720.00 €	323 400.00 €	195 000.00 €					
2021C	Restauration morphologique de la Vallière à Ceyzériat	Prévue	626 323.20 €	438 426.24 €							30 000.00 €		262 512.00 €	161 925.12 €	170 131.20 €	161 925.12 €	163 680.00 €	57 288.00 €		57 288.00 €	
		Mise à jour	580 000.00 €	464 000.00 €										580 000.00 €	400 000.00 €		64 000.00 €				
2021D	Restauration morphologique du Jugnon	Prévue	1 969 080.00 €	1 378 356.00 €							30 000.00 €		105 600.00 €	190 218.00 €	407 880.00 €	190 218.00 €	475 200.00 €	332 640.00 €	475 200.00 €	332 640.00 €	
		Mise à jour	709 500.00 €	425 700.00 €										0.00 €	0.00 €	158 400.00 €	47 520.00 €	55 110.00 €	212 850.00 €	495 990.00 €	165 330.00 €
2021E	Restauration morphologique de la Leschère	Prévue	885 360.00 €	619 752.00 €							30 000.00 €		208 560.00 €	83 496.00 €	330 000.00 €	309 876.00 €	316 800.00 €	226 380.00 €			
		Mise à jour	456 000.00 €	273 600.00 €										60 000.00 €		39 600.00 €	36 000.00 €	356 400.00 €	118 800.00 €		118 800.00 €
2021F	Restauration morphologique du Déborah	Prévue	376 150.00 €	263 305.00 €							50 000.00 €		296 500.00 €	131 652.50 €	29 650.00 €	131 652.50 €					
		Mise à jour	978 360.00 €	587 007.00 €										132 222.00 €	0.00 €	571 050.00 €	273 960.00 €		106 740.00 €	275 088.00 €	206 307.00 €
2022A	ZH Forêt Teyssonge	Prévue	87 500.00 €	70 000.00 €									87 500.00 €	43 389.29 €		26 610.71 €					
		Mise à jour	0.00 €	0.00 €																	
2022 B	Etude faisabilité Lac Bouvent Pennessuy	Prévue	115 000.00 €	36 000.00 €									115 000.00 €	0.00 €	0.00 €	36 000.00 €					
		Mise à jour	0.00 €	0.00 €																	
2022C	Restauration entre Majornas et moulin Galet - Viriat	Prévue	396 000.00 €	237 600.00 €									39 600.00 €	0.00 €	356 400.00 €	237 600.00 €					
		Mise à jour	0.00 €	0.00 €																	
2022D	Etude morphologique de la Jutane	Prévue	35 000.00 €	21 000.00 €									35 000.00 €	0.00 €		21 000.00 €					
		Mise à jour	0.00 €	0.00 €																	
2022E	Etude morphologique ruisseau de Manziat	Prévue	35 000.00 €	21 000.00 €									35 000.00 €	0.00 €		21 000.00 €					
		Mise à jour																			
2022F	Etude morphologique de la grande Loëze	Prévue	50 000.00 €	30 000.00 €									50 000.00 €	0.00 €		30 000.00 €					
		Mise à jour																			
2022G	Restauration morphologique des petits affluents directs de la Saône - Etude de diagnostic	Prévue	35 000.00 €	21 000.00 €									35 000.00 €			21 000.00 €					
		Mise à jour																			
2022H	Plan de gestion stratégie Zone Humide - PGSH	Prévue	75 000.00 €	10 000.00 €							75 000.00 €	10 000.00 €									
		Mise à jour	76 035.72 €	57 950.00 €							24 546.72 €	47 950.00 €	51 489.00 €	10 000.00 €							
2022I	Restauration continuité écologique moulin Cra - Montagnat	Prévue	287 308.00 €	224 040.96 €									28 800.00 €	0.00 €	143 616.00 €	137 871.36 €	114 892.00 €	86 169.60 €			
		Mise à jour																			
2022J	Restauration ZH Mantelay	Prévue	102 960.00 €	30 888.00 €									52 800.00 €	0.00 €	41 040.00 €	30 888.00 €	9 120.00 €				
		Mise à jour																			
2022K	Stations observatoires	Prévue	235 000.00 €	164 300.00 €									75 000.00 €	0.00 €	80 000.00 €	112 300.00 €	40 000.00 €	26 000.00 €	40 000.00 €	26 000.00 €	
		Mise à jour																			
2022L	TT - ZTHA Malafretaz	Prévue	60 000.00 €	36 000.00 €							0.00 €		60 000.00 €	36 000.00 €							
		Mise à jour									1 800.00 €										
2022M	Restauration continuité 10 petits obstacles	Prévue	60 000.00 €	36 000.00 €									20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €	24 000.00 €	20 000.00 €	12 000.00 €			
		Mise à jour																			

A l'unanimité, les membres du conseil décident :

De clôturer les AP n° 2018B et n° 2018 F;

De mettre à jour les AP n° 2020 A, 2021 A , 2021 A à F

De créer les AP n° 2022 A à M

D'approuver l'ensemble des modifications d'AP/CP telles qu'indiquées ci-dessus ;

De prévoir l'inscription budgétaire au budget primitif 2022 des crédits de paiements correspondants ;

D'autoriser le président à liquider et mandater les dépenses et titrer les recettes à hauteur des crédits de paiement ci-dessus.

### **Opérations sous mandat pour compte de tiers - délibération :**

Le syndicat intervient, régulièrement sur des terrains privés ne lui appartenant pas. Pour cela, le syndicat doit :

1. Signer d'une convention de mandat avec les différentes parties
2. Obtenir déclaration d'intérêt général.

Les conséquences :

- Investissement non intégré dans l'actif
- Non récupération du FCTVA
- Les demandes de subventions sont en TTC (sauf département)
- Les crédits seront inscrits au 458-1 (dépenses) et 458-2 (recettes) : opération sous mandat pour compte de tiers
- A la fin de l'opération, le solde sera inscrit au compte 204, amortissable en 5 ans, versement subvention vers des privés ou 10 ans vers des collectivités. (Pour rappel, l'équilibre entre les dépenses et les recettes obligatoires dans les opérations sous mandat pour compte de tiers)

Liste des opérations sous mandats inscrites dans le BP 2022:

Numéro opération sous mandat	Nom de l'opération	Dépenses inscrites dans le BP 2022	Recettes inscrites dans le BP 2022
4581006	Barrage des Aiguilles Pont de Vaux et renaturation	117 000€	58 500 €
4581010	Restauration de la Vallière	580 000€	400 000 €
4581011	Mise en défens des berges	20 000€	0€
4581012	Digues à Cras	50 000 €	0€
4581013	Restauration morpho Dévorah	132 222 €	0€
4581014	La Reyssouze entre Bouvent et Pennessuy et le canal de Loëze (étude faisabilité)	115 000€	0€
4581015	Restauration ZH forestière Teyssonge	87 500€	43 389.29€

4581016	Restauration de la Reyssouze entre Majornas Moulin Gallet à Viriat	39 600€	0€
4581017	Plantation	15 000€	0€
4581018	Restauration continuité moulin Cra à Montagnat	28 800€	0€
4581019	Restauration de la ZH à Mantenay	52 800€	0€
4581020	Restauration continuité petits obstacles	20 000€	0€

A l'unanimité, les membres du conseil syndical approuvent la liste des opérations sous mandats inscrites dans le budget 2022.

### Vote du budget primitif 2022 : délibération

#### 1- Section fonctionnement – selon chapitre

DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT		
Chapitre 11	Charges à caractère général	375700€
Chapitre 12	Charges du personnel	295 260€
Chapitre 023	Virement section investissement	412 782.77€
Chapitre 042	Amortissements	104 000€
Chapitre 65	Charges gestion courante	35 510 €
Chapitre 66	Charges financières	6 000€
<b>Total dépenses section fonctionnement</b>		<b>1 230 252.77€</b>

RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT		
Chapitre 002	Excédent cumulé fonctionnement	626 492.77€
Chapitre 70	Produits des services	19 050€
Chapitre 74	Dotations et participations	584 610€
Chapitre 75	Autres produits gestion courante	100€
<b>Total recettes section fonctionnement</b>		<b>1 230 252.77 €</b>

#### 2- Section investissement – selon opération d'équipement ou opérations sous mandats pour compte de tiers

Liste des opérations sous mandat : se référer au tableau dans le chapitre opération sous mandat pour compte de tiers, ci-dessus.

Liste des opérations d'équipement :

Numéro de l'opération d'équipement	Libellé de l'opération d'équipement	Montant des dépenses inscrit dans le BP 2022	Montant des recettes inscrit dans le BP 2022
105	Matériel bureau – informatique – électroménager	14 100€	6 000€
106	Vannes équipement	11 300 €	0€
107	Statue journée eau	0€	1600€
109	Achat véhicule	20 000 €	10 000€
110	PGSZH	51489€	10 000€
112	Aménagement ZTHA Malafretaz	60 000€	36 000€
114	Stratégie Hydraulique sur la Reyssouze	34 000€	25 000€
115	Etude ruissellement – trame turquoise	30 000€	16 400€
116	Restauration ZH	60 000€	0€
117	Bief de la Jutane – étude diag	35 000€	0€
118	Ruisseau de Manziat – étude diag	35 000€	0€
119	Grand Loëze- étude diag	50 000€	0€
120	Petits affluents direct Saône- étude diag	35 000€	0€
121	Plantations	5 000€	0€
122	Stations observatoires	75 000€	0€
123	Allée de Challes – Bourg en Bresse	138 600€	79 720€

#### DEPENSES INVESTISSEMENT

Remboursement capital emprunt	77 000.00€
Opérations études travaux	1 920 504.40€
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>1 997 504.40€</b>

RECETTES INVESTISSEMENT	
Solde exécution investissement	179 924.94€
Virement section fonctionnement	412 782.77€
Emprunt	600 000€
Fctva	6 100€
Opération d'ordre amortissement	104 000€
Subventions : AERMC – Département - Leader	694 696.69€
<b>Total recettes investissement</b>	<b>1 997 504.40€</b>

A l'unanimité, le conseil syndical approuve le budget primitif 2022, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, avec les chapitres correspondants aux « opérations d'équipement » et opérations sous mandat pour l'investissement.

### Autorisation à prélever sur les réserves du syndicat (compte 1068) donnée à la DGFIP – délibération

Le président explique les points suivants :

- Sur l'état de l'actif est inscrit une immobilisation d'un montant de 875 596.28€ à amortir sur 20 ans, depuis le 31/12/2012
- En date du 31 décembre 2021, aucun amortissement n'a été constaté.
- Demande de la trésorerie d'effectuer une régularisation

La proposition retenue par les membres du bureau (moins d'impact financier sur les années à venir) est la suivante :

- Autoriser la trésorière à effectuer un prélèvement sur les réserves du syndicat pour un montant de 394 011€ = amortissement de 2013 à 2021
- Inscrire dans le budget des crédits pour dotation pour amortissement annuel de 43 779 € à compter du BP 2022 jusqu'en 2032

Le président propose :

- Autorisation donnée à la trésorière pour prélever sur les réserves du syndicat

Le conseil syndical autorise à l'unanimité la trésorière de Montrevel en Bresse à prélever sur les réserves du syndicat, compte 1068, un montant de 394 011 €.



### **Convention relative aux stations mesures - délibération :**

L'observatoire du bassin versant a pour but d'enregistrer des données sur la ressource en eau sur la Reyssouze et ses affluents. Cela consistera à la mise en place de station d'enregistrement de données et d'alertes de crues.

La 1<sup>ère</sup> station est prévue à Viriat, au niveau du Jugnon, à la hauteur de la RD 996. Elle aura comme objectif la mesure des débits, des niveaux d'eau, de la température et dispositif d'alerte.

La 2<sup>ème</sup> station est prévue à Bourg en Bresse dans le parc des Baudières, au niveau de la Reyssouze. Elle aura comme objectif la mesure des niveaux d'eau, la température et dispositif d'alerte.

Afin de pouvoir installer les stations mesures, d'utiliser les données produites, il est nécessaire de signer des conventions avec le département et les communes concernées par les dispositifs de l'observatoire.

**A l'unanimité le conseil syndical autorise le Président à signer les conventions nécessaires avec tous les partenaires pour la mise en place d'un observatoire, installation de sondes d'enregistrement et d'alerte de crue.**

### **Convention pour la sensibilisation en milieux scolaires – délibération :**

Le SBVR souhaite réaliser des actions de sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques et à la ressource en eau auprès des établissements scolaires du bassin versant, en faisant le lien avec les travaux de restauration des cours d'eau mis en place par le syndicat.

Pour cela, des secteurs ont été privilégiés :

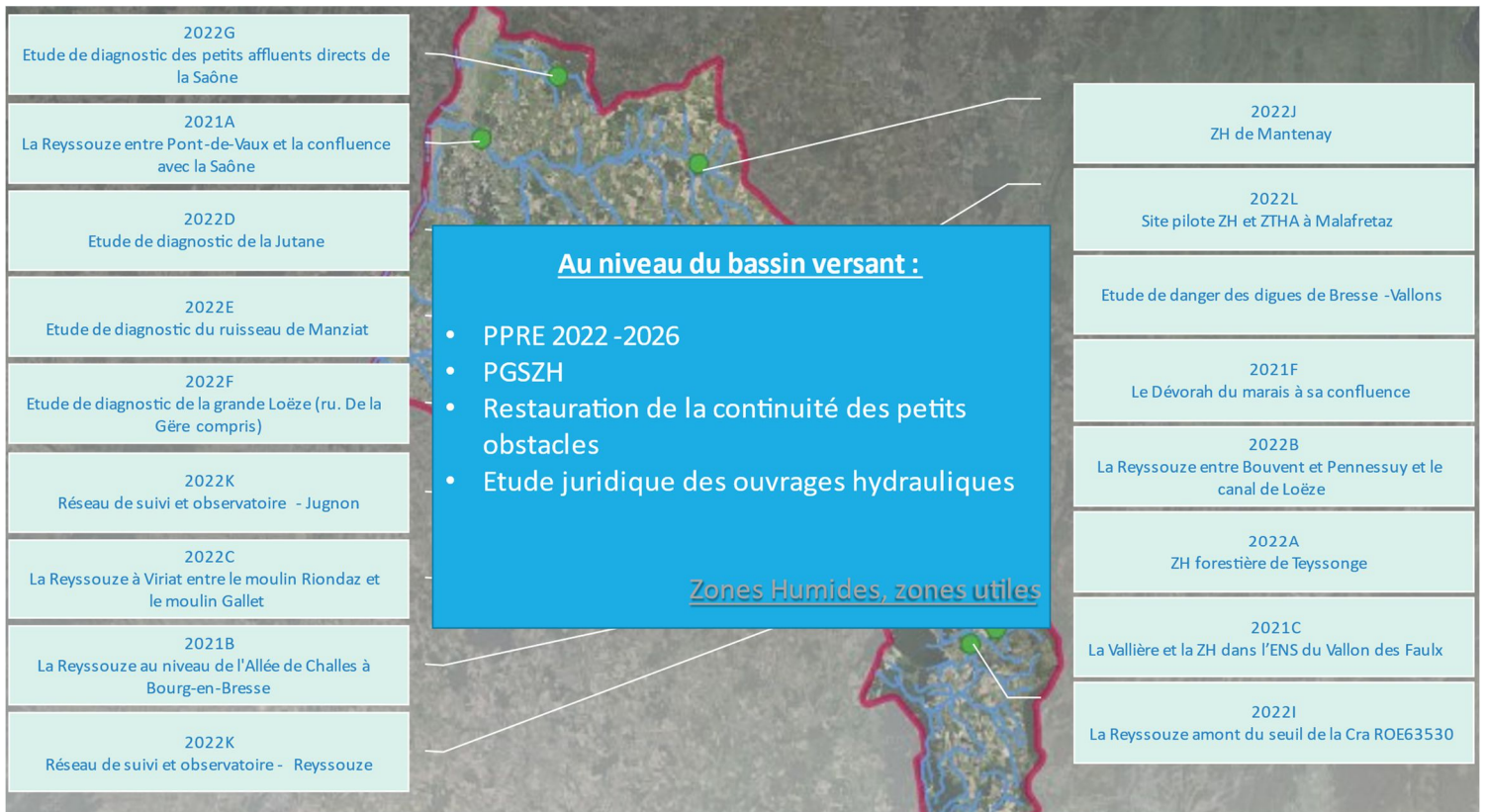
- Forêt humide de Jasseron le long du Bief du Carry
- Espace naturel sensible du Vallon des Faux à Ceyzériat
- Prairies humide et cours de la Reyssouze à Pont de Vaux
- Zones Humides de Malafretaz et Mantenay-Montlin
- Reyssouze à Bourg en Bresse

La convention vise à établir les engagements et les responsabilités des différents partenaires pour la réalisation des animations.

**A l'unanimité, le conseil syndical autorise le Président à signer les conventions avec les partenaires en lien avec la mise en place des actions de sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques auprès des établissements scolaires du bassin versant de la Reyssouze.**

### **Projets en cours :**

Les projets engagés et à venir sont présentés au conseil syndical sur une cartographie du bassin versant. Cela concerne les AP présentées dans le tableau p.4 et opérations en cours.



## Questions diverses

Pas de questions diverses de la part du conseil syndical.